



Stage recuperation de points

Par **jarno**, le **02/08/2008** à **23:55**

bonjour

je pense qu'il ne me reste que quelques points sur mon permis pour faire un stage de recuperation de points (4 points) sur le formulaire on me demande de joindre la photocopie du dernier document de notification de perte de points reçu du ministère de l'intérieur ref 48 document que je dois retirer à la préfecture ? et si c'est le cas n'est-ce pas gênant en cas d'intervention postérieure d'un avocat

merci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **04/08/2008** à **18:43**

réponse à votre 1ère question : OUI

réponse à votre 2e question : NON